

Lettre des agents des collèges de Seine-Saint-Denis

N°3 – février 2011

LE CG 93 DOIT ECOUTER LES AGENTS DES COLLEGES

SUD Education Créteil en soutien des personnels en lutte. En lutte contre leur hiérarchie directe, intendant, chef d'établissement, et en lutte contre leur employeur, le conseil général de Seine Saint-Denis.

SUD Education semble être le seul syndicat qui considère que la directive temps de travail et les fiches métier vont à l'encontre de l'intérêt des agents

Et pourquoi donc cette particularité ?

Parce que SUD Education, depuis sa naissance, en 1996, syndique tous les personnels travaillant pour l'Education nationale, de la maternelle à l'Université. Parce que nous refusons tout compromis avec les pouvoirs en place et que SUD EDUCATION ne sera jamais un syndicat aux côtés des patrons.

Depuis presque 15 ans, SUD EDUCATION syndique les personnels TOS. Aujourd'hui, ces derniers représentent 20% des adhérents de notre syndicat, dans les 3 conseils généraux de l'Académie de Créteil (77, 93, 94) et à la Région Ile de France. Notre syndicat connaît donc parfaitement les problématiques des agents des Lycées et des Collèges. Faut-il le rappeler, la majorité des personnels TOS présentés par les listes SUD étaient des adhérents de SUD Education Créteil.

La décentralisation a permis aux différentes administrations de diviser les personnels. Un agent technique d'un collège, quoiqu'on en dise, subit la même hiérarchie directe qu'un enseignant ou qu'un personnel administratif et il doit subir des hiérarchies intermédiaires que sont l'intendant et parfois l'agent chef (instauré officiellement dans les nouvelles fiches métier, alors que **SUD EDUCATION** s'y oppose farouchement, comme il s'oppose à toute multiplication des petits chefs).

Quand un agent rencontre des difficultés dans son établissement, quel soutien est-il en droit d'attendre ? D'abord celui de ses collègues directs, les autres agents, mais aussi celui de ses autres collègues que sont les enseignants, les personnels de vie scolaire et les administratifs. Dans le 93, Lycées et collèges, de très nombreux enseignants, où SUD est très présent, n'ont pas hésité à recourir à la grève pour soutenir leurs collègues TOS.

**C'est pourquoi SUD Education a toute légitimité
pour syndiquer les ATTE et continuera à les défendre !**

SUD EDUCATION
EST CE QUE NOUS EN FAISONS !



Compte rendu audience avec Matthieu Hanotin

Le 6 décembre 2010, une délégation de 4 représentants (Bruno - ATTE, Sabine – instit, Isabelle - prof collègue, Philippe - administratif collègue) de Sud Education était reçue par M. Hanotin, vice-président du Conseil Général, pour évoquer certains problèmes...

Bref compte rendu de l'audience au Conseil Général du 93.

Il a fallu insister pour l'obtenir. A peine 3 mois. Finalement, le 6 décembre 2010, Matthieu Hanotin, vice-président, nous recevait pour que soient évoqués différents points de divergence entre SUD Education et le CG 93. Hormis des questions d'ordre interne au syndicat et au Conseil Général du 93, ont été évoqués plusieurs points concernant les agents. Le premier étant celui qui tient le plus à cœur à SUD Education Créteil, à savoir la défense des personnels ATTE des collèges.

Le problème des remplacements de longue durée qui ne sont plus assurés. Pour le CG, la situation est plus compliquée que cela parce que ce n'est pas un problème d'encadrement - il y a 1400 agents pour 120 collèges - mais un problème lié au taux d'absentéisme élevé d'une catégorie de personnel vieillissante. De plus, une brigade d'équipe mobile (EMIR) de 12 agents remplaçants a été créée. Nous ne partageons évidemment pas cette analyse qui renvoie aux personnels ATTE les carences que le CG n'assument pas, à savoir : des manques de moyens humains et matériels. Ils se traduisent pour les ATTE par une organisation du travail qui

surcharge les agents, des moyens matériels pas adaptés aux tâches à accomplir et des pressions hiérarchiques de plus en plus nombreuses. Pour remédier à cela, le CG réfléchit à la création d'un projet de service public pour les ATTE qui consisterait à réécrire ce que sont les métiers d'un ATTE. Ce projet s'articule sur les axes suivants, la mutualisation : les EMIR (agents+agents remplaçants), les cuisines de production avec la mutualisation des cantines, l'équipement des agents, la formation, l'harmonisation en équilibrant les moyens entre les collèges sous dotés et ceux sur dotés

Le problème de la double hiérarchie des personnels techniques. Mathieu HANOTIN a reconnu que la situation était intenable dans le cadre actuel quand il y a des problèmes entre gestionnaire et ATTE. En effet, les intendants, qui dépendent du rectorat, exercent sous couvert du CG « l'autorité hiérarchique que le CG lui délègue ». Ainsi, en cas de conflit entre gestionnaire et ATTE et lorsque la responsabilité du CG est engagée, SUD se tourne vers le rectorat. Nous sommes revenus sur plusieurs affaires que nous avons suivies cette année et l'année passée. Nous avons connaissance de deux établissements où les personnels sont évidemment en souffrance : les collèges **Fabien** à Saint-Denis et **Vilar** à Villetaneuse (depuis, d'autres collègues nous ont alertés sur leur situation). *Dans ce dernier établissement, nous avons constaté que le Conseil Général, ou tout au moins certains responsables, soutient activement une direction d'établissement pourtant odieuse avec les personnels.*

Au collège Fabien, le Conseil Général semble être impuissant pour régler le problème dû à l'intendant. Pourtant, l'an passé, la direction de l'éducation était intervenue avec succès auprès du chef d'établissement du collège Jean Moulin d'Aubervilliers, pour régler des différends entre direction et ATTE. Il faut toutefois préciser que l'Inspection académique et le Rectorat avaient été informés. D'ailleurs, dans un autre, le collège Jean Zay de Bondy, c'est le Rectorat qui a fait déplacer une intendante qui pourrissait la vie des personnels.

Nous avons appris que le Conseil Général comptait construire six collèges dont trois en PPP (Partenariat Public-Privé) de 110 millions d'€ chacun. Ces collèges auront des capacités d'accueil de 600 élèves, avec une marge de 100 élèves pour un accueil maximal à 700 élèves, soient 25 élèves par classe maximum. Le choix de PPP, retenu par le CG pour sa rapidité d'exécution et sa souplesse dans le financement, est très problématique parce qu'elle a, d'une part, un coût plus élevé pour la collectivité que la construction entièrement publique. Et, d'autre part, elle privatise une partie des missions qui concernent l'entretien des bâtiments. À nos

interrogations, la réponse du CG a été : en cas de problème, nous aurons toujours la possibilité de ne plus payer de loyer. Cette réponse nous a modérément convaincus.

Après une heure trente d'entrevue nous avons pu constater que nos rapports avec les élus du CG étaient moins tendus qu'avec les membres de la DRH (Direction des Ressources Humaines).

Nous avons réaffirmé avec force notre volonté de défendre les personnels ATTE des collèges.

Sabine Duran et Philippe Potard

Privatisation rampante des cantines scolaires en Seine-Saint-Denis.

Comme notre bien-aimé gouvernement et comme ce qu'il se passe dans le département des Hauts de Seine, le CG93 semble appuyer de plus en plus la privatisation des cantines scolaires.



Ce sont maintenant des sociétés privées qui assurent la fourniture de denrées dans de nombreux collèges. Bien sûr c'est moins cher, cette baisse des tarifs est invoquée par le Conseil général. Mais que se cache-t-il derrière cette prétendue baisse des tarifs ? Personnel exploité, certes, mais aussi moindre quantité dans les assiettes. Et les enfants restent sur leur faim et ne sont plus nourris suffisamment. Ou alors, ce seront des prestations supplémentaires que paieront les parents quand la concurrence « déloyale » des cantines publiques aura disparu !

Economies sur le dos des élèves, voilà ce que prônent certains chefs d'établissement pendant que le conseil général ferme les yeux ou approuve !



Une société semble être en vue pour remporter le marché : **RGC RESTAURATION DEL'APRO**.

Au Collège Delaune de Bobigny, le chef d'établissement n'écoulant que lui-même et les marchands de soupe de cette société privée a signé un contrat avec DEL'APRO pour approvisionner la cantine scolaire. Contrat illégal puisque non approuvé par le Conseil d'Administration.

Ce qui démontre déjà que libéralisme et la casse du service public passent par le non-respect du droit et par le déni de démocratie.

Alors que des rumeurs persistantes font état d'une volonté de la part du Conseil général de supprimer les cantines de production dans les collèges (pourtant garantie de qualité) au profit d'une grande cuisine centrale (*garantie de rien du tout et surtout pas d'économie – les personnels licenciés ou non embauchés ne paieront plus d'impôts locaux*).

Est-ce par souci d'économies, par conviction idéologique, voire autres... que certains chefs d'établissement, que le CG93, font appel à ces sociétés de la malbouffe et des plats racornis ?

Disons STOP à cette montée du libéralisme triomphant dans les collèges de Seine-Saint-Denis.

Dernière minute : suite à la saisie du Rectorat par SUD Education Créteil, ce contrat sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Pages	Sommaire
1	Le CG doit écouter les agents
2	Compte-rendu audience M. Hanotin
3	Privatisation rampante des cantines
4	Grève au collège Jean Vilar

Grève au Collège Jean Vilar de Villetaneuse

Depuis quelque temps, notre organisation syndicale constate une recrudescence de l'autoritarisme dans les établissements scolaires de l'académie de Créteil. (*Faut-il y voir une nouvelle formation des intendants basée sur l'autoritarisme et le besoin de montrer absolument son pouvoir, même quand on a tort ?*)

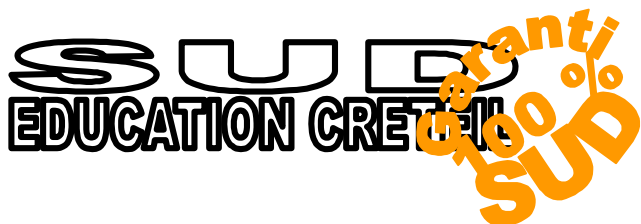
Une nouvelle direction a débarqué au Collège Jean Vilar, cette année. Son but : marquer son territoire et augmenter le temps de travail des personnels en s'appuyant sur la nouvelle directive temps de travail : fin de la journée continue, des mercredis à rallonge, vociférations sur les agents, menaces, etc.

Le Conseil Général du 93 soutient cette direction, par l'intermédiaire de ses cadres A du Pôle éducation. Le conseil général a montré son sens du double langage dans cette affaire. Devant nous, devant SUD Education Créteil, des paroles apaisantes, républicaines, respectueuses de la fonction publique, mais, dès que nous avons le dos tourné et que ces cadres se retrouvent face aux agents, qui refusent d'appliquer leur nouvel emploi du temps : **menaces de sanction disciplinaire, devoir d'obéissance, soumission à l'autorité**, etc.

Le Conseil Général a trouvé dans cette direction des exécutants modèles pour faire appliquer sa nouvelle directive temps de travail, qui consacre le rallongement de la présence des agents et les fait travailler d'avantage.

Les personnels techniques, soutenus par tous les autres personnels, enseignants, administratifs se sont mis en grève le 4 janvier pour protester contre les méthodes de leur hiérarchie directe et celle de leur employeur.

L'action se poursuit et ne s'arrêtera qu'après la victoire des personnels !



Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

**Créteil
SUD
Education**

11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

P

P R E S S E

D I S T R I B U E P A R

LA POSTE

Déposé le :
11 février 2011

Supplément n°4 au Journal Académique n°85 - Prix : 1,5€ / Abonnement : 15€

GREVE JEAN VILAR suite... Déclaration de M.HANOTIN

Dans le **Parisien** du 4 janvier dernier, interrogé sur les raisons de la grève au Collège Jean Vilar de Villetaneuse, Mathieu Hanotin a fait la déclaration suivante :

« aucun salarié ne dépasse 35 heures. »

SUD Education conseille donc à tout agent dépassant les 35 heures par semaine d'aller voir son chef d'établissement, cet article à la main :

Article complet : 22 enseignants sur 34 ont décidé de suspendre leurs cours aujourd'hui (à savoir le 4 janvier 2011) au Collège Jean Vilar de Villetaneuse par solidarité avec le personnel d'entretien. En effet, selon le syndicat SUD (Education Créteil - ndlr) de l'établissement, une directive du Conseil général inciterait les principaux de collège à allonger la durée de la pause déjeuner des personnels et surtout à ne plus la compter dans les heures de travail quotidien alors qu'auparavant elle était incluse. "C'est une détérioration des conditions de travail, car les personnels finissent plus tard, dénonce Emmanuelle, professeur d'histoire et déléguée SUD (Education Créteil)". Résultat, ils sont fatigués et tombent plus facilement malades. Et, comme ils ne sont pas remplacés, certaines salles de classes ne sont pas nettoyées. Une situation qui surprend Mathieu HANOTIN, vice-président (PS) chargé de l'Education. "Auparavant, chaque collège organisait le temps de travail des personnels techniques, nous avons voulu simplement mettre en place des règles communes dans les 120 établissements, se défend-il. Tous les syndicats départementaux, y compris SUD (CG93 - ndlr) l'ont approuvé. Et aucun salarié, même avec ce nouvel emploi du temps ne dépasse 35 heures par semaine. Si c'était le cas, aucun syndicat n'aurait signé l'accord.

**SUD Éducation Académie de Créteil
Maison des syndicats de Créteil**

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex
Tel : 01 43 77 33 59 - Fax : 01 43 77 65 58

e-mail : contact@sudeducrteil.org - Site :
<http://www.sudeducrteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N°1210S07631